

## **REGLEMENT GENERAL D'UTILISATION DES JETONS PARTOUCHE IMAGES**

Le présent règlement remplace, à compter du 17 juin 2010 le précédent Règlement général d'utilisation des jetons PARTOUCHE IMAGES déposées en l'étude de Maître Krief, huissier de justice à Clichy la Garenne 92 110.

### **ARTICLE 1 - ACQUISITION DES JETONS**

PARTOUCHE IMAGES offre la possibilité aux utilisateurs de ses services d'acquérir des jetons pour les échanger contre des biens dans ses boutiques virtuelles accessibles sur ses différents sites dont ceux-ci-dessous et sans que la liste soit limitative :

- [www.cashtv.com](http://www.cashtv.com) ,
- [www.idcasino.fr](http://www.idcasino.fr) ,
- [www.jackpottv.fr](http://www.jackpottv.fr) ,

Ces jetons permettent également de participer aux jeux édités par Partouche Images (voir règlement général de participation aux jeux Partouche Images).

Les personnes inscrites sur l'un de ces services peuvent acquérir des jetons par les moyens indiqués ci-dessous :

- Par carte bancaire ;
- En appelant un numéro surtaxé à 1,34 € TTC l'appel+ 0,34 € TTC par minute ;
- Par W-HA ;
- Par SMS ;
- Carte prépayée (Ticket surf) ;
- Monéo.

D'autres moyens d'acquisition de jetons pourront être mis en place par PARTOUCHE IMAGES. Dans ce cas le présent règlement fera l'objet d'un avenant.

### **ARTICLE 2 - TITULAIRE DU COMPTE**

#### **2.1. – Création du compte et Titulaire**

Est considéré comme le titulaire du compte l'utilisateur ayant créé un compte, soit par serveur vocal, soit sur le site web d'un service édité par PARTOUCHE IMAGES, avec au minimum les informations suivantes :

1. Prénom / Nom
2. Date de Naissance
3. Adresse
4. Numéro de téléphone valide et/ou adresse email valide

Les services édités par PARTOUCHE IMAGES sont :

- CashTV (accessible par service vocal et internet sur le site [www.cashtv.com](http://www.cashtv.com));
- Idcasino (accessible par service vocal et internet sur le site [www.idcasino.fr](http://www.idcasino.fr));
- JackpotTV (accessible par service vocal et internet sur le site [www.jackpottv.fr](http://www.jackpottv.fr));

Il est expressément précisé que l'utilisateur doit être titulaire du numéro de téléphone lui servant d'identifiant. En ce sens, Partouche Images pourra exiger la preuve de titularité du numéro auprès de l'utilisateur du service.

Lors de sa première conversion de jetons en numéraire, le titulaire du compte devra compléter son inscription auprès du service clients PARTOUCHE IMAGES, ou directement sur l'un des sites indiqués ci-dessus, en indiquant ses coordonnées bancaires (RIB) dans le cas où il souhaiterait échanger ses jetons contre de l'argent. Le RIB ou RIP devra être au nom du Titulaire du compte.

Il est précisé qu'une personne ne peut posséder qu'un seul compte PARTOUCHE IMAGES actif. En cas de pluralité de comptes, PARTOUCHE IMAGES se donne la possibilité de bloquer l'intégralité des comptes de l'utilisateur et d'invalider toutes ses participations aux jeux.

Le service clients est accessible 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.

## **2.2. - Utilisation des identifiants et mots de passe**

Les informations communiquées à PARTOUCHE IMAGES par le Titulaire dans le cadre de son inscription sont strictement confidentielles. Les Titulaires reconnaissent avoir l'entière responsabilité de la conservation et du caractère confidentiel de leurs identifiants (email ou n° de téléphone) et mots de passe.

Toute connexion aux Services édités par PARTOUCHE IMAGES et/ou transmission de données effectuées en utilisant un compte PARTOUCHE IMAGES sera présumée avoir été effectuée par le titulaire dudit compte et sous sa responsabilité exclusive.

En cas d'utilisation frauduleuse de son mot de passe et/ou de son identifiant, tout Internaute Utilisateur s'engage à en informer PARTOUCHE IMAGES par écrit dans les plus brefs délais.

## **ARTICLE 3 - ACCES A LA BOUTIQUE**

La boutique est accessible en appelant les services vocaux et sur les sites de CashTV, Idcasino et Jackpot TV.

Lorsque l'utilisateur arrive dans la section boutique du service, il a la possibilité d'échanger les jetons qu'il a acquis contre des produits qui lui sont proposés.

L'utilisateur a également la possibilité d'échanger contre des sommes en numéraire. Dans ce cas chaque jeton est valorisé par PARTOUCHE IMAGES pour un montant de 0,50 €.

#### **ARTICLE 4 - PARTICIPATIONS AUX JEUX**

L'utilisateur peut décider s'il le souhaite, et grâce à ses jetons, de participer aux jeux édités par PARTOUCHE IMAGES et diffusés sur l'ensemble des services PARTOUCHE IMAGES listés ci dessus pour essayer de gagner des jetons supplémentaires.

Seul le Titulaire du compte est autorisé à jouer les jetons crédités sur son compte. L'accès au compte est protégé par un code personnel.

L'utilisation de jetons pour participer aux jeux édités par PARTOUCHE IMAGES est remboursée dans les conditions précisées dans nos conditions générales de participation.

Seuls les jetons ayant servi à la participation aux jeux ouvrent droit à remboursement.

#### **ARTICLE 5 - EXPEDITION DES PRODUITS**

##### ***5.1. - Adresse d'expédition***

Les produits commandés dans la boutique seront uniquement expédiés au Titulaire du compte qui aura servi à la commande du produit.

##### ***5.2. – Délais de livraison***

A réception de votre commande, Partouche Images vérifiera la disponibilité du (ou des) produit(s) commandé(s). La livraison de la commande sera effectuée dans les 30 jours suivant la validation de la commande. En cas d'indisponibilité, Partouche Images s'engage soit à proposer un produit similaire à un prix similaire, soit à vous recrediter votre compte du nombre de jetons qui avait été nécessaire à la transaction et ce dans les 30 jours suivant la validation de la commande.

La date de validation de la commande est celle à laquelle l'utilisateur a été informé, par courrier électronique, de son numéro de transaction.

##### ***5.3. – Garantie des produits***

En cas de problème avec un produit commandé et livré, le Titulaire du compte en informera PARTOUCHE IMAGES qui lui indiquera la démarche à suivre.

Les frais d'envoi du ou des article(s) sont à la charge du Titulaire. Toutefois si la garantie de conformité est applicable au(x) produit(s) retourné(s), tous les frais liés à ce retour seront remboursés au Titulaire. Pour tout retour de colis, vous devez nous le(s) retourner par la Poste (ou autre transporteur).

## **ARTICLE 6 - MODALITE D'ECHANGE DES JETONS CONTRE DE L'ARGENT**

### ***6.1. - Mode de paiement***

L'utilisateur du service qui convertit ses jetons en numéraire sera exclusivement payé par virement bancaire. Pour cela, le Titulaire du compte devra lors de sa première demande de paiement soit contacter le service clients de PARTOUCHE IMAGES afin de communiquer son RIB ou RIP, soit inscrire directement ses coordonnées bancaires dans l'espace « Informations compte » de l'un des sites précités ou auprès du service client de Partouche Images, et ce pour que PARTOUCHE IMAGES puisse effectuer le virement.

Il est explicitement convenu qu'aucun échange, que ce soit en cadeau ou en numéraire, ne sera effectué si toutes les informations figurant à l'article 2 du présent règlement ne sont pas complètes.

### ***6.2. – Délais de paiement***

Les virements bancaires sont effectués chaque début de mois. Pour toute conversion en numéraire, les virements sont effectués au début du mois suivant la date de conversion. Par exemple pour une conversion effectuée au mois de février, le virement sera effectué au début du mois de mars.

### ***6.3. – Restrictions***

Il est rappelé que les jetons acquis, suite à un dépôt, sur un des services de Partouche Images doivent servir soit à l'acquisition de produits soit à la participation à un jeu. En aucun cas, il est approprié d'acquérir des jetons dans le but principal de les convertir en argent sans avoir soit participé aux jeux soit acquis des produits dans la boutique.

Pour lutter contre cet usage inapproprié, chaque demande de conversion de jetons en argent sera étudiée par Partouche Images pour déterminer si les jetons faisant l'objet de cette demande ont bel et bien été acquis dans le but premier soit d'acquérir des produits soit de participer aux jeux. Partouche Images utilisera notamment comme critère le pourcentage de jetons utilisés pour la participation aux jeux ou pour l'acquisition de produits.

Pour toute demande de conversion dont Partouche Images estimerait que les jetons n'ont pas été utilisés dans l'un des buts premiers susmentionnés, des frais seraient appliqués à la conversion et à la charge du joueur sur la base de 15 centimes par jeton.

Ainsi, par défaut, seul un échange de 20% des jetons achetés et non utilisés soit pour participer à un jeu ou pour effectuer un achat en boutique est autorisé. Si une personne souhaite effectuer un échange supérieur, il devra prendre contact avec le service client de Partouche Image qui traitera sa demande comme indiqué à l'alinéa précédent.

## **ARTICLE 7 – SUPPRESSION AUTOMATIQUE DU COMPTE**

Les comptes des Titulaires de compte seront automatiquement supprimés si, dans une période de six mois suivant la dernière participation, aucune nouvelle participation à l'un des jeux d'un service PARTOUCHE IMAGES n'est enregistrée par PARTOUCHE IMAGES ou si aucun achat n'a été effectué dans la boutique. Cette période de six mois est reconduite à chaque nouvelle participation ou à chaque nouvel achat dans la boutique.

## **ARTICLE 8 - DISPOSITIONS DE LA LOI « INFORMATIQUES ET LIBERTES »**

Conformément à la loi française "Informatique et Libertés" n°78-17 du 6 janvier 1978, le Titulaire d'un compte PARTOUCHE IMAGES dispose d'un droit d'opposition, d'accès, de modification, de rectification et de suppression des informations nominatives le concernant. Ces droits peuvent être exercés par voie postale à l'adresse suivante :

PARTOUCHE IMAGES, 141 bis rue de Saussure, 75017 Paris.

## **ARTICLE 9 - COORDONNEES DE LA SOCIETE**

Siège social de PARTOUCHE IMAGES :

PARTOUCHE IMAGES  
141 bis rue de Saussure  
75017 Paris

Service Clients :  
PARTOUCHE IMAGES  
Service Clients  
141 bis rue de Saussure  
75017 Paris

## **ARTICLE 10 – MODIFICATION DU PRESENT REGLEMENT**

PARTOUCHE IMAGES a déposé le présent règlement auprès de la SCP Krief & Beddouk, huissier de justice à Clichy. Il sera adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande. A cet effet, le présent règlement pourra être adressé par voie postale sur simple demande à l'adresse de PARTOUCHE IMAGES indiquée ci-dessous :

PARTOUCHE IMAGES, « règlement général d'utilisation des jetons PARTOUCHE IMAGES », 141 bis rue de Saussure, 75017 Paris.

Les frais de timbres au tarif lent en vigueur afférents, le cas échéant, à la demande de communication du présent règlement seront remboursés sur simple demande

Toute modification du présent règlement fera l'objet d'un avenant.

## **ARTICLE 11 – ACCEPTATION DU PRESENT REGLEMENT**

Toute commande de jetons ou conversion de ceux-ci en produit ou en somme d'argent emporte acceptation sans réserve du présent règlement ce que le Titulaire du compte reconnaît et accepte expressément. PARTOUCHE IMAGES se réserve la possibilité de supprimer le compte de tout Titulaire ne respectant pas le présent règlement.